



ASSOCIATION DU MONT O'BRIEN

Déclaration de responsabilité du membre

concernant l'usage d'un droit de passage sur le chemin traversant la propriété de
M. Renato Livinal

Tout membre de l'Association du mont O'Brien qui désire emprunter le chemin désigné pour le droit de passage afin d'accéder au territoire du mont O'Brien est tenu de signer la présente Déclaration.

Dans le cas d'une adhésion familiale, la signature d'un adulte suffit. L'adulte en question s'assurera que tous les membres de sa famille sont informés des termes de cette déclaration et les respectent.

Je soussigné(e), _____, reconnais que mon adhésion à l'Association du mont O'Brien pour l'année m'autorise, afin d'accéder au territoire du mont O'Brien, à faire usage d'un droit de passage offert généreusement par M. Renato Livinal, et ayant fait l'objet d'une entente signée entre eux et la présidente de l'Association du mont O'Brien en mon nom. Ce droit de passage concerne un chemin désigné à cette fin, situé au sud de la route 301, aménagé par des bénévoles de l'Association et traversant les lots vingt (20), vingt-et-un (21) et vingt-deux (22), rang deux (2), Canton d'Alleyn, Municipalité d'Alleyn et Cawood, Comté de Pontiac, Québec.

_____, je reconnais qu'en tant que membre en règle de l'Association du mont O'Brien, je ne suis autorisé(e) à faire usage de ce droit de passage que si je suis en règle avec ma cotisation et respecte les conditions suivantes :

- i. Je fermerai et verrouillerai derrière moi la barrière ouvrant l'accès au territoire du mont O'Brien à partir de la route 301 à chacune de mes entrées et sorties de ce territoire – et ce, même si je trouve la barrière ouverte ou non verrouillée.
- ii. Je n'utiliserai que les modes de locomotion suivants sur le chemin désigné pour le droit de passage : marche, bicyclette, moto tout-terrain, véhicule tout-terrain (VTT), voiture ou camionnette.
- iii. Si j'utilise un véhicule motorisé, ma vitesse n'excédera pas 30 km/h.
- iv. J'accéderai au territoire du mont O'Brien en empruntant uniquement le chemin désigné pour le droit de passage et en restant sur ce chemin. Tout écart de ce chemin, pour quelque raison que ce soit, sera considéré comme une violation du droit de propriété. Je ne stationnerai pas mon véhicule ni ne m'attarderai sur la partie du chemin désigné pour le droit de passage qui traverse la propriété de M. Livinal.
- v. Je ne pratiquerai la chasse sous aucune forme, ni à partir du chemin désigné pour le droit de passage ni sur la propriété de M. Livinal.
- vi. Si je transporte des armes à feu et/ou tout autre équipement de chasse soit sur le chemin traversant la propriété de M. Livinal soit sur le territoire du mont O'Brien, je le ferai de façon sécuritaire en me conformant aux lois du Canada et de la province de Québec.
- vii. Je ne laisserai ni déchets, ni mégots de cigarettes ni quoi que ce soit derrière moi sur la propriété de M. Livinal ou sur le territoire du mont O'Brien.

viii. Je n'enlèverai aucune ressource naturelle de la propriété de M. Livinal.

ix. Je partagerai le clé de la barrière uniquement avec les membres immédiats de ma famille nommés ci-dessous et compris dans mon adhésion familiale :

x. Je suis autorisé(e) à amener occasionnellement des invités sur le territoire du mont O'Brien en empruntant le chemin désigné pour le droit de passage. Cependant, si un membre de ma famille étendue, des amis ou des connaissances désirent se rendre régulièrement sur le territoire du mont O'Brien, je les encouragerai à adhérer eux-mêmes à l'Association du mont O'Brien.

xi. Je reconnais aussi qu'il est de ma responsabilité d'informer un membre du Conseil d'administration de tout problème observé ou rencontré.

xii. Je soussigné(e), _____, reconnais que je signe la présente Déclaration de responsabilité au nom de tout membre de ma famille immédiate et de toute personne que moi ou ma famille immédiate inviterait à se rendre sur le territoire du mont O'Brien.

xiii. Lorsque je ferai usage du droit de passage, j'accepterai de produire la preuve de mon adhésion à l'Association du mont O'Brien à tout membre actuel de l'Association qui me le demandera – et ce, en montrant ma carte de membre. À l'inverse, j'aurai moi aussi le droit d'exiger cette preuve de toute autre personne faisant usage du droit de passage.

Par ailleurs, je reconnais que tout comportement irresponsable ou tout manque d'égards de ma part (ou de la part de ma famille et de mes invités) pourrait remettre en cause l'Entente signée par l'Association du mont O'Brien sur le droit de passage, ainsi que l'utilisation de la Reserve du mont O'Brien lui-même et, ainsi, porter préjudice à ma communauté. Tout abus des privilèges qui me sont conférés en tant que membre de l'Association entraînera la révocation de mon adhésion et le retrait de mes privilèges concernant le droit de passage.

Enfin, je reconnais être responsable de mon propre bien-être (ainsi que de celui de ma famille et de mes invités) lorsque je me déplacerai sur le chemin désigné pour le droit de passage et sur le territoire du mont O'Brien. Je ne tiendrai aucunement l'Association du mont O'Brien, les membres de son Conseil d'administration ou M. Renato Livinal responsables de tout incident ou accident pouvant survenir lors de mon passage sur le chemin désigné pour le droit de passage ou sur le territoire du mont O'Brien.

Signature : _____

Le date : _____